

28 mar 2014 -15:20

Appartient à Conseil des ministres du 28 mars 2014

Création du Conseil consultatif Genre et Développement - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Coopération au développement Jean-Pascal Labille, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un projet d'arrêté royal établissant le Conseil consultatif Genre et Développement. Le projet a été adapté à l'avis du Conseil d'Etat.

Le projet vise à abroger l'actuelle Commission Femmes et Développement, créée en 1993, et à établir un Conseil consultatif Genre et Développement. Cette réforme nous permet de garantir le bon fonctionnement de cet organe consultatif sur le genre et une meilleure prise en compte du genre dans toutes les actions de la coopération au développement, conformément à la loi du 19 mars 2013 relative à la Coopération au Développement. Celui-ci avisera principalement le ministre sur les implications de la dimension de genre dans le développement de la politique de la coopération au développement belge. Grâce à son expertise en matière de genre, le Conseil consultatif sera en mesure de fournir un apport important en amont pour l'intégration du genre dans toutes les interventions du développement. Le Conseil pourra également faire des propositions pour nourrir les travaux des instances internationales, y compris dans le cadre de la préparation de la position de la Belgique dans ces organes.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Jean-Pascal Labille, ministre des
Entreprises publiques et de la Coopération au
développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000Bruxelles
Belgique
02 501 83 11